



LETTRE du TSA N°1 – 2023

Chers adhérents (es) du GDSA11,

Le GDSA 11 publiera une fois par trimestre une information intitulée ***La lettre du TSA*** pour vous guider dans votre pratique et vous informer.

Les sujets abordés dans celle-ci sont :

1. Le traitement hivernal contre varroa
2. La Maladie Hémorragique des ruminants qui peut impacter nos abeilles
3. Le dispositif OMAA.

Si vous estimez que cette Lettre du TSA ne vous concerne pas il suffit de répondre au mail pour vous désinscrire.

I/ Traitement hivernal contre varroa

Le traitement de fin de saison, juillet aout, a permis l'élevage d'abeilles d'hiver déparasitées mais n'aura pas fait disparaître la population de Varroa. L'automne doux que nous vivons est propice à un couvain abondant et à la reproduction de l'acarien.

L'hiver arrive avec des températures basses et des nuits longues, et les essaims ne pourront bientôt plus maintenir dans la ruche les conditions de température et d'humidité pour l'élevage. Le couvain va diminuer voire disparaître et le varroa sera phorétique, donc plus exposé aux acaricides.

Il est donc recommandé de traiter en hiver afin de réduire au maximum le foyer résiduel pour commencer la saison 2024 avec un niveau d'infestation au plus bas. La meilleure fenêtre de tir, pour ceux qui n'ont pas encagés, sera après 3 semaines de froid. Si l'hiver reste doux, traiter autour du solstice d'hiver (jour le plus court).

Les traitements à l'acide oxalique marchent très bien en l'absence de couvain (dégouttement ou sublimation). Quel que soit le traitement choisi, il est bon de rappeler qu'il faut alterner les molécules utilisées au cours de la saison, à la fois pour obtenir de meilleurs résultats mais aussi pour éviter ou ralentir la résistance de varroa aux acaricides. Pour ceux qui sont en bio, ce sera acide oxalique, acide formique ou thymol.

- Une expérimentation des ADA sur le traitement hivernal montre que les colonies traitées à l'acide oxalique en hiver ont 10 fois moins de varroas que les colonies non traitées lors du comptage de printemps. Les traitements hivernaux n'ont pas eu de répercussion sur les surfaces de couvain, le nombre d'abeilles et le poids des ruches. L'engagement et les traitements répétés d'AO par sublimation n'ont pas engendré de perte de reines ou d'affaiblissement des colonies.

Sources ADA : « LUTTER CONTRE VARROA EN HIVER N'EST PAS UNE OPTION... » Rédigé par : Pascal Jourdan, Alban Maisonnasse, Léa Frontero et Anthony Bouétard.

- Une expérimentation de l'ADA AURA sur la sublimation d'Acide Oxalique montre que 87% des varroas tombent au premier traitement avec les plateaux fermés contre seulement 37% avec des plateaux laissés ouverts. Pour ceux qui ont des plateaux aérés, pensez à les fermer avant sublimation ! Pour ceux qui utilisent le dégouttement, il n'y a pas d'incidence que le plateau soit ouvert ou fermé. (*publié dans « réussir en apiculture » n°4 de 2023*)
- Une étude des ADA et de l'ITSAP nous montre que les colonies qui démarrent la saison avec plus de 0,5 Varroa phorétique pour 100 abeilles vont être impactées par Varroa durant la saison apicole (baisse de production sur la dernière miellée, baisse de dynamisme des colonies, charge en Varroa importante en fin d'été). Il est donc important de baisser la charge varroa en hiver.



II / Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) des ruminants :

Une maladie touchant les élevages de ruminants a été mise en évidence dans le Sud-ouest de la France en 2023. L'Aude est dans la zone tampon. Les éleveurs, vont avoir recours à des insecticides. La molécule utilisée, la deltamethrine, peut impacter les abeilles. Les éleveurs ont été sensibilisés et informés du risque vis-à-vis des pollinisateurs au travers d'un guide des bonnes pratiques diffusés par les différentes instances sanitaires.

Néanmoins, pour limiter les risques d'intoxication, nous vous recommandons de :

- Mettre à disposition des **abreuvoirs dans vos ruchers**
- **Communiquer pacifiquement avec les agriculteurs voisins** (de façon à savoir si un traitement aura lieu et quand)
- **Visiter vos ruchers régulièrement**, à fortiori avant et après un traitement par les éleveurs voisins (si vous avez connaissance de la date)
- **Veiller à la bonne santé de vos ruches avant la mise en hivernage** (vérifier que la quantité des réserves est suffisante, que les traitements Varroa ont été efficaces en réalisant des comptages et en contrôlant l'aspect du couvain, l'absence de signes de viroses, etc.). Les mortalités hivernales résultent la plupart du temps de l'accumulation de plusieurs facteurs de stress et les colonies déjà affaiblies seront plus sensibles à d'éventuelles intoxications.
- **Avertir OMAA en cas de mortalité** aiguë de vos abeilles au numéro suivant : **05 31 60 91 91**

III/ Le dispositif OMAA (Observatoire des Mortalités et Affaiblissement des Abeilles)

Un numéro de téléphone unique et gratuit pour toute l'Occitanie, le 05 31 60 91 91, est ouvert à tout apiculteur constatant des mortalités ou des affaiblissements de ses colonies. Ce service est gratuit, 7 jours sur 7, tout au long de l'année. Un retour individualisé sera effectué à l'apiculteur.

Les apiculteurs devront documenter leur déclaration et être précis dans le constat : état des abeilles, du couvain, des provisions, de l'environnement (cultures, élevage.), historique du rucher (traitements varroa et dates, comptages varroa, transhumances, état de la colonie lors de la dernière visite.).

Le Groupement Technique Vétérinaire Occitanie (GTV), responsable de la mise en œuvre de l'OMAA en Occitanie, travaille en partenariat avec la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) d'Occitanie et l'Association pour le Développement de l'Apiculture (ADA Occitanie) pour assurer la réalisation de ce service aux apiculteurs et diffuser l'information qui y est associée.

IV/ Pour ceux qui jouent au scrabble, le mot à placer :

Arrhénotoque.

Définition : forme de reproduction dans laquelle des œufs non fécondés se développent en mâles.

Cas des hyménoptères.

Lorsqu'une vieille reine a épuisé sa spermathèque, elle se met à pondre des œufs non fécondés d'où naîtront des mâles. Elle est alors dite arrhénotoque.

Il arrive également que des reines vierges n'aient pas pu être fécondées (émergées trop tard ou trop tôt dans la saison et sans faux-bourdons matures ou bien mauvaise météo lors de la période de fécondation). Elle est arrhénotoque.

*Bruno Jourdan
TSA au GDSA de l'Aude*